

Extrait du Pour Info - FSU - En ligne

<http://pourinfo.fsu.fr>

Note RGPP politiques sociales

- N°403 - 28/01 au 01/02 - 2008 -

Date de mise en ligne : mercredi 30 janvier 2008

Pour Info - FSU - En ligne

Note sur la partie concernant les grandes politiques d'intervention économiques et sociales

Ces orientations reflètent une grande convergence avec nombre de rapports et d'avis émis depuis quelques mois, notamment le rapport du haut conseil de l'assurance maladie, le rapport de la CNSA, le projet d'avis du CES sur le financement de la sécurité sociale, ainsi que le discours de Nicolas Sarkozy en septembre.

La ligne de force des politiques proposées est le partage entre solidarité et responsabilité, entre en fait assurance et assistance. Il s'agit d'assurer aux plus pauvres le filet de sécurité indispensable (l'assistance) ; pour les autres il faudra faire avec des restes à charge toujours plus élevés, au nom de la responsabilisation et de la volonté de diminuer la dépense socialisée.

Cela s'accompagne d'une méfiance envers les assurés sociaux qui seraient toujours à l'affût pour tromper la sécurité sociale (la lutte contre la fraude est présente dans toutes les fiches) ou qui ne voudraient pas travailler, (rmistes, mères en congé parental, et pour lesquels il faudrait prévoir donc des « incitations », ou au contraire prendre des mesures « dissuasives »

La politique familiale : Elle fait l'objet d'un satisfecit, d'autant que c'est une branche en général excédentaire (les prestations évoluant moins vite que le PIB) mais l'objectif n'est plus d'accroître les dépenses : les nouvelles priorités devant être financées par une meilleure « efficacité », les recettes excédentaires pourraient être affectées à d'autres branches qui sont, elles, déficitaires.

Lutter contre la pauvreté des familles implique de revoir la politique redistributive horizontale (on compense le coût induit par la présence d'enfants, quel que soit le revenu des parents) vers une politique redistributive verticale (on finance des aides pour les familles les plus pauvres). Cela reviendrait à mettre sous conditions de ressources les prestations, et à revoir les dispositifs fiscaux (quotient familial, les 10% pour les parents retraités de 3 enfants et plus ...)

Le succès du congé parental d'abord souhaité car permettant le retrait du travail d'un nombre de femmes croissant, est aujourd'hui considéré comme coûteux et « trop incitatif financièrement ». Prétendant un difficile retour à l'emploi des femmes après un congé parental (ce qui est une réalité), l'objectif serait de le rendre moins « rentable ». Les femmes peu qualifiées auront toujours autant de mal à trouver ou retrouver un travail, mais leur congé sera moins rémunéré !

Sur le mode de garde des enfants, les crèches sont dans le collimateur depuis quelque temps, et cela nous avait été confirmé lors d'une audience chez Xavier Bertrand. La mise en oeuvre du droit opposable devra se faire par le développement d'un réseau d'assistantes maternelles. Le coût de la crèche (mis en regard du coût de l'école maternelle) est jugé trop élevé en raison des normes d'encadrement trop « rigides », personnels qualifiés etc..)

Des mesures contre les fraudes aux allocations vont être prises.

L'assurance-maladie

Rappel est fait des déficits qui s'accumulent depuis 20 ans. L'objectif de la fiche est donc essentiellement de trouver des économies au nom de l'efficacité.

Comme dit plus haut, il s'agit de différencier ce qui relève de la solidarité et ce qui relève de la responsabilité individuelle dans le financement de la santé.

L'idée n'est pas nouvelle. On se souvient de JF Mattéi différenciant une jambe cassée dans un escalier et une jambe cassée au ski ! L'idée est aussi de stigmatiser les comportements, en occultant les déterminants sociaux de santé.

L'hôpital est évidemment une cible privilégiée puisque les dépenses en relèvent majoritairement. Le mode de fonctionnement est là aussi jugé trop rigide, notamment sa gouvernance. On sait que la T2A va être généralisée. Une mission est confiée à Gérard Larcher. Il faut favoriser la « recomposition hospitalière » (et la disparition des hôpitaux de proximité se poursuit.)

La fiche pose à juste titre la question de l'accès de chacun à la médecine de ville (les déserts sanitaires se développent) et les dépassements tarifaires. Mais aucune mesure n' a été prise sur ces sujets dans le LFSS votée il y a quelques semaines.

Les états généraux de la santé (auxquels nous devons demander à participer) devraient se pencher sur cette question. Le rôle attribué aux ARS (agences régionales de santé) sera très important.

Le système des ALD (affections longue durée) jugées « principale source de dynamique de la dépense, (elles représentent 40 % des dépenses) est considéré comme inadapté. Il faut savoir que le Haut Conseil s'est également penché sur cette question, et que l'objectif est d'une manière ou d'une autre de revoir leur périmètre et leur remboursement. Le CES dans son projet d'avis a considéré qu'il fallait les contrôler !

La réflexion sur le bouclier sanitaire est évoquée (ce qui supposerait d'aller vers des restes à charge globalement plus élevés avec des plafonds selon les revenus)

Dans la ligne du partage entre « solidarité et responsabilité » une réflexion va être menée sur les indemnités journalières (la chasse a déjà été engagée avec la loi Douste-Blazy). Il est également fait référence aux soins mal couverts aujourd'hui (optique dentaire, etc...). Certaines assurances se sont déclarées prêtes à prendre en charge ces frais au premier euro. On ne peut donc que s'inquiéter de cette réflexion. En ce qui concerne le financement au delà de la maîtrise des dépenses, la fiche se contente de citer une réflexion à mener sur des « taxes comportementales et environnementales ». Cela renvoie à la responsabilisation mais on sait que dans le même temps le CES propose de faire passer 3 à 4 points de cotisation patronale sur ,par exemple, des taxes... des réflexions donc convergentes qui doivent nous alerter.

Une grande opération de lutte contre les fraudes est là aussi décidée. Pour résumer, cette phrase illustre parfaitement l'orientation suivie « réfléchir sur la place respective de la solidarité et de la responsabilité individuelle dans le financement de la santé, parce que l'assurance -maladie n'a pas vocation à tout prendre en charge sans rien contrôler et sans rien réguler ,en garantissant l'équité de la prise en charge, en particulier pour les plus démunis. Une concertation par le ministère de la santé est annoncée, elle devrait déboucher sur un projet de loi et se traduire dans le PLFSS 2009

La politique de l'emploi

L'objectif affiché est le retour au plein emploi en 5ans. Mais aucune proposition réelle n'est formulée en ce sens. Là encore il s'agit « d ' inciter à l'emploi », comme si le vrai problème n'était pas le manque d'emplois, mais la supposée

mauvaise volonté des individus. Sont visés comme trop coûteux le passage aux 35 heures, les dispositifs de préretraites et la formation professionnelle.

L'objectif serait de supprimer tous les dispositifs qui favorisent les départs anticipés des seniors ; la question des conditions de travail et des pratiques des employeurs n'est pas posée.

Le RSA serait créé, ou en tout cas un contrat unique d'insertion (mais la question des différents contrats aidés est à l'ordre du jour du Grenelle de l'insertion). La formation professionnelle devrait être recentrée sur les demandeurs d'emploi. Les services de l'emploi et de la formation professionnelle seront organisés autour du nouvel opérateur public de l'emploi. La fusion Unedic - Anpe devrait permettre d'améliorer l'accompagnement (ou le contrôle ?) des chômeurs.

La politique du logement

Au moment où les sans logis sont chassés par Christine Boutin, les priorités affichées sont de « garantir une production de logements suffisante pour répondre aux besoins des français, de permettre à tous l'accès à un logement décent, de favoriser l'accès à la propriété » En fait, il s'agirait d'abord d'augmenter la rotation au sein du parc social, en favorisant l'accession à la propriété. Certes, « cela n'exempte pas de construire plus de logements sociaux » mais on voit bien que l'objectif quantitatif doit rester mesuré. En fait, il s'agit de recentrer sur des publics considérés comme prioritaires l'accès aux logements sociaux. On retrouve la conception qui parcourt ces fiches. L'état fait un effort pour assister les plus démunis mais les autres se débrouillent. Problème, avec près de 8 millions de pauvres en France, cela va être difficile de concentrer les efforts.

L'idée du « tous (ou presque) propriétaires revient (l'accès à la propriété sera facilité par l'exonération des intérêts d'emprunt). Il est annoncé une meilleure efficacité des aides au logement, ce qui revient à dire qu'elles devront servir « à ceux qui en ont le plus besoin ».

La politique de solidarité

3 composantes sont recensées : le handicap, la dépendance, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les politiques concernées représentent environ 100 milliards d'euros par an.

Peu de propositions mais l'idée est de « systématiser le principe du « décideur /payeur ».le partage des compétences notamment avec les collectivités doit donc être réexaminé en ce sens. L'objectif d'intégration des travailleurs handicapés est réaffirmé ainsi que le rôle de l'état en tant qu'employeur.

Plus problématique est l'orientation consistant à vérifier pour l'ensemble des dispositifs l'équité de l'attribution. Ainsi la grille correspond-elle véritablement aux besoins des personnes concernées ? Il faut mettre cette phrase en relation avec le rapport de la CNSA, qui au nom de la mise en oeuvre d'un plan personnalisé « ne se bornant pas à l'application d'une classification » pour chaque individu en situation de handicap et de dépendance, pourrait remettre en cause l'AGGIR (qui établit des critères objectifs d'attribution) ; ceux-ci peuvent certes être contestés, mais on peut se demander alors qui évaluera les besoins de la personne handicapée, sur quels critères, et si le plan personnalisé ne sera pas conditionné par le cadre financier ...). Quelle équité alors ?

Elizabeth Labaye